

FUSION-ABSORPTION ou FUSION-CREATION ?

 Article 39 RG de la F.F.F.

1. La fusion-cr ation est une op ration entre deux ou plusieurs clubs qui n cessite la dissolution pr alable des associations fusionnant et la cr ation d'une nouvelle personne morale, dont l'affiliation   la F d ration est prononc e par le Comit  Ex cutif, apr s avis du District et de la Ligue r gionale int ress s.

La fusion-absorption est une op ration entre deux ou plusieurs clubs qui n cessite la dissolution du ou des clubs absorb s au profit d'un club absorbant d j  existant qui conserve son num ro d'affiliation. La validation de cette op ration est prononc e par le Comit  Ex cutif, apr s avis du District et de la Ligue r gionale int ress s.

Les dispositions pr vues aux paragraphes suivants sont applicables quel que soit le type de fusion envisag ,   l'exception du paragraphe 6 qui ne vise que la fusion-cr ation.

2. Une fusion ne peut  tre r alis e qu'entre deux ou plusieurs clubs d'un m me district, sauf exception accord e par la Ligue r gionale. La fusion n'est autoris e que si la distance qui s pare les si ges des clubs concern s est inf rieure ou  gale   15 km, voie routi re la plus courte. Le si ge correspond au lieu o  se d roule l'activit  sportive effective du club. Les clubs d sirent fusionner doivent justifier d'une situation financi re nette  quilibr e et avoir r gularis  toutes  ventuelles situations d bitrices vis- -vis des organismes du football et de leurs licenci s.

3. Avant le 15 mai, le projet de fusion contenant le programme de d veloppement et d' ducation sportive (encadrement technique, dirigeants, arbitres, effectifs) du club issu de la fusion (club nouveau ou club absorbant) est transmis au District puis   la Ligue pour avis.

Si un ou plusieurs clubs nationaux sont concern s, la Ligue en informe, dans les huit jours, la F d ration, cette derni re informant par ailleurs la L.F.P. si un club de Ligue 1 ou de Ligue 2 est concern .

4. La Ligue rend son avis sur le projet de fusion au plus tard le 31 mai. Le d faut de r ponse de la Ligue dans ce d lai est assimil    un accord tacite, sous r serve de la proc dure pr vue au paragraphe suivant.

5. La validation d finitive de la fusion par le Comit  Ex cutif est subordonn e   la production, par l'interm diaire de la Ligue r gionale : des proc s-verbaux des Assembl es G n rales du ou des clubs, r guli rement convoqu es, ayant d cid  leur dissolution, du proc s-verbal de l'Assembl e G n rale constitutive du club nouveau ou du club absorbant, r guli rement convoqu e, de ses statuts et de la composition de son Comit . Ces pi ces doivent parvenir   la Ligue r gionale pour le 1^{er} juillet au plus tard.

6. En outre, en cas de fusion-cr ation, le club nouveau doit se conformer aux dispositions de l'article 23 des pr sents r glements.

7. La fusion implique un transfert des droits sportifs vers le club issu de la fusion (club nouveau ou club absorbant). A ce titre, les  quipes du club nouveau ou du club absorbant prennent les places hi rarchiques laiss es libres par celles des clubs dissous,   raison d'une seule par niveau. Par ailleurs, la situation des joueurs issus des clubs fusionn s est trait e   l'article 94 des pr sents R glements.

8. Les sanctions financi res ou sportives, prononc es en application du Statut de l'Arbitrage,   l'encontre d'un ou plusieurs des clubs fusionn s, sont applicables au club issu de la fusion dans les conditions de l'article 47 du Statut de l'Arbitrage.

9. La dissolution ult rieure d'un club issu d'une fusion voit la disparition pure et simple de ce club et ne peut en aucun cas donner lieu   une reprise en compte des clubs dissous lors de la fusion.

Comment faire une demande de fusion-création ?

La fusion-création est une opération entre deux ou plusieurs clubs qui nécessite la dissolution préalable des associations fusionnant et la création d'une nouvelle personne morale, dont l'affiliation à la Fédération est prononcée par le Comité Exécutif, après avis du District et de la Ligue régionale intéressés.

C'est le nouveau club issu de la fusion qui doit contacter son District pour obtenir le formulaire d'affiliation.

Le club communique le nom, prénom et adresse électronique du Président, au District qui lui transmettra par courriel un lien grâce auquel il aura accès au formulaire de demande d'affiliation.



DEMANDE D'AFFILIATION CLUB

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le lien vers **votre demande d'affiliation de club transmis par le "DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE"**

ACCÉDER AU FORMULAIRE D'AFFILIATION

Sportivement,

La Fédération Française de Football



FFF.fr @equipedefrance @fff

Remplir le formulaire d'affiliation

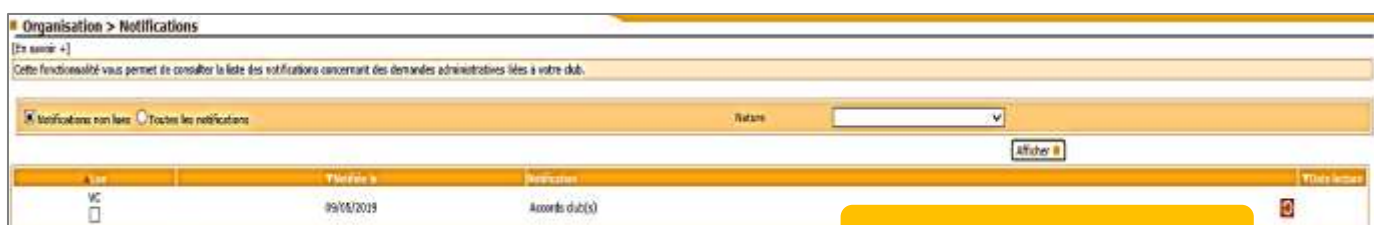
La fusion s'apparente à une affiliation classique dès lors qu'il y a création d'un club.
Le nouveau club issu de la fusion remplit donc le formulaire de demande d'affiliation.

- Cocher « oui » pour ouvrir le menu « IDENTITE DES CLUBS QUI FUSIONNENT »
- Renseigner les numéros d'affiliation des clubs fusionnants
- Télécharger les PV d'Assemblée Générale de Dissolution de chaque club
- Finaliser le formulaire
- Envoyer

The image shows a two-part web form for club affiliation. The top section, titled "IDENTITÉ DU CLUB", contains fields for the club's name in all caps ("F.C. BRETAGNE SUD"), its acronym ("F.C. BRETAGNE SUD"), and its type ("Ligue"). It also includes a question "Votre club est-il issu de la fusion de clubs affiliés à la F.F.F.?" with a radio button selected for "Oui", and a dropdown menu for the first season of activity set to "2021". The bottom section, titled "IDENTITE DES CLUBS QUI FUSIONNENT", contains two rows of fields for the merging clubs, each with a "Nom Affiliation" field (highlighted with a red box), a "Nom du club" field, and a "PV d'AG de dissolution" field with a "Parcourir" button (also highlighted with a red box). A "Ajouter autre(s) club(s)" button is at the bottom left.

Validation de la demande d'accord des clubs qui fusionnent

Une fois le formulaire d'affiliation rempli et envoyé, les clubs fusionnants reçoivent une demande d'accord dans Footclubs (même principe que l'accord du club quitté pour une demande de mutation de joueur).



⇒ La demande de fusion-cr ation est transmise au District pour avis, uniquement quand l'accord du club a  t  valid .

- ❖ Les clubs fusionnants seront inform s au fur et   mesure de l'avanc e de la proc dure via FOOTCLUBS.
- ❖ Le nouveau club issu de la fusion recevra les notifications par courriel (m me principe qu'une demande d'affiliation)

IMPORTANT

- Si la fusion est demandée avant le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé ne se fera pas avant le **1^{er} juillet**
- Si la fusion a été demandée après le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé sera faite **le jour de la demande**

ATTENTION, une fois que la fusion est validée et que les clubs fusionnants sont radiés, vous n'aurez plus accès au compte Footclubs des clubs radiés.

- Avant de donner votre accord, vous devez avoir **soldé (0€) votre porte-monnaie électronique, désactivé le Service COTISATION et traité vos licences dématérialisées.**

En effet, dès que vous aurez donné votre accord, vous n'aurez **plus accès au menu DEMATERIALISATION et le Service COTISATION sera, de fait, désactivé.**

Seules les licences dématérialisées déjà soumises par le club à la ligue seront transférées vers le club issu de la fusion, toutes les autres seront rejetées.

Le traitement standard (non dématérialisé) des licences n'est pas impacté. »

Demande de fusion-cr ation par le club

1

DISTRICT

Avis favorable

Rejet d efinitif *

Pi ce non valide

R egularisation par le Club

Chaque avis est notifi  aux clubs fusionnants via Footclubs
Le nouveau club issu de la fusion re oit les notifications par courriel

2

LIGUE

Avis favorable

Rejet d efinitif *

Pi ce non valide

R egularisation par le Club

Chaque avis est notifi  aux clubs fusionnants via Footclubs
Le nouveau club issu de la fusion re oit les notifications par courriel

3

FFF

D ecision favorable

Rejet d efinitif *

Pi ce non valide

R egularisation par le Club

La d ecision est notifi e aux clubs fusionnants via Footclubs
Le nouveau club issu de la fusion re oit les notifications par courriel